

COMMISSION No 34

Chargée d'étudier le Rapport – Préavis No 2020 / 43 en réponse au postulat de Mme Graziella Schaller et consorts « offrons des étoiles aux Lausannois »

La commission a siégé le lundi 14 décembre 2020 de 8h30 à 9h40
dans les locaux de l'usine Pierre de Plan (salle CEPP AA)

Etaient présents :

Mme Graziella Schaller		Le Centre
Mme Karine Roch		Les Verts
Mme Marly Gianna		Socialiste
Mme Muriel Chenaux Mesnier		Socialiste en remplacement de M. Denis Corboz
M. Maurice Calame		Libéral-Radical
M. Nicola Di Giulio		Libéral-Conservateur
M. Pedro Martin		Socialiste
M. Eric Bettens		Les Verts
M. Jean-Luc Masson		UDC
M. Jacques Pernet	- Rapporteur	Libéral-Radical

Excusés

M. Romain Felli	Socialiste
M. Vincent Mottier	Ensemble à Gauche

Le président ouvre la séance à 08h30, et donne la parole au Municipal qui présente les personnes l'accompagnant, soit MM Nicolas Waelti, secrétaire général et Michael Ghali, assistant du secrétaire général pour la prise des notes de la séance que le soussigné tient à remercier tant pour la qualité des notes de séances que pour la célérité avec laquelle ces notes ont été envoyées aux membres de la Commission.

Monsieur le Municipal donne quelques informations complémentaires.

- Bien que plutôt favorable à la demande exprimée par la postulante, constate qu'il y a des problèmes en terme de légalité : les voyers cantonaux ont émis des réserves sur cette façon d'éteindre l'éclairage public certains jours en vue d'admirer les étoiles rappelant l'obligation de maintenir l'éclairage des passages piétons pour garantir leur sécurité. Or, l'éclairage public lausannois tel qu'il est conçu aujourd'hui ne permet pas de ne maintenir de manière simple l'éclairage public que pour les passages piétons. Une telle opération nécessiterait des interventions manuelles dans des dizaines voire des centaines de postes de quartier. En effet, en général, tous les luminaires d'une rue sont raccordés à un poste de quartier par un même câble. Il est donc difficile de passer outre ces réserves ou recommandations et de courir le risque qu'il y ait des accidents et d'en prendre la responsabilité.
- A Genève, la manifestation similaire qui a eu lieu a été autorisée par les autorités cantonales, déchargeant ainsi les communes de toute responsabilité en matière de sécurité des passages piétons en cas d'accident.
- L'évolution du réseau lausannois d'éclairage public vers plus de modularité sera au cœur du prochain « Plan lumière » qui sera lancé lors de la prochaine législature lors du renouvellement du crédit cadre à 10 ans. Il permettra alors plus facilement de participer à de telles manifestations et pourra également assurer en permanence un éclairage différencié en fonction des zones et des heures de la nuit, pour réduire encore la pollution lumineuse et favoriser la biodiversité en ville.

La Conseillère qui a déposé son postulat en son temps est déçue de cette réponse et l'exprime comme suit :

- La décision du voyer cantonal a-t-elle fait l'objet de négociation de la part de l'administration ?
- Une demande à un niveau hiérarchique plus élevé a-t-elle été faite par la Municipalité ?
- Concernant la partie technique, elle pensait que le système de gestion de l'éclairage public était plus évolué et qu'il était possible de le gérer plus finement à distance.
- Le rapport-préavis n'aborde quasiment pas les questions de biodiversité et d'impact de la luminosité sur la faune nocturne.
- La Municipalité aurait pu consacrer plus de temps aux questions liées à la pollution lumineuse.
- Plusieurs pistes de solutions ont été fermées, sans davantage de discussions.

Discussion générale et traitement des divers chapitres du postulat:

Les diverses questions, remarques, suggestions ou compléments émis peuvent se résumer comme suit :

- Le RP profite de la réponse à ce postulat pour évoquer le renouvellement du Plan lumière qui n'est même pas chiffré ce qui, sans vrais chiffres, ne nous permet pas de nous prononcer facilement.
Réponse de la Municipalité :
 - o ce RP n'implique aucun engagement financier et son unique conclusion sollicite l'adoption de la réponse municipale à ce postulat.
- Le RP ne répond que trop brièvement à la véritable question d'éteindre l'éclairage public ces jours-là pour admirer les étoiles et la biodiversité.
- Il n'y a pas de solutions émises pour l'obscurcissement alors que l'on devrait pouvoir éteindre certaines zones en vue de diminuer la pollution lumineuse.
- Qu'en est-il de l'évolution tendant à une télégestion fine de l'éclairage public et quels en sont les objectifs temporels ? Réponse de l'Administration :
 - o l'évolution se fera au fur et à mesure des remplacements des luminaires s'étalant de 2024 à 2033 ; il faut planifier le renouvellement des équipements une fois qu'ils sont amortis ;
 - o le réseau est complexe : ce ne sont pas que des lampadaires qui sont concernés et il ne s'agit pas seulement de changer des ampoules ! Il y a tout une coordination à faire et la gestion de l'espace public est complexe ;
 - o cette nouvelle technologie est actuellement en test (préavis N° 2018/22) ;
 - o la biodiversité sera un critère important pour déterminer les zones à équiper en priorité ;
 - o le système prévu présente des coûts plus élevés à l'investissement, mais facilitera l'exploitation ;
 - o les éléments de l'éclairage public ont une durée de vie très longue ce qui aura une incidence sur les amortissements ;
 - o il faudra augmenter la taxe à son plafond dès l'année prochaine pour couvrir les dépenses annuelles de l'éclairage public à long terme ;
 - o augmenter la vitesse de transition vers un éclairage public plus modulable nécessiterait sans doute d'augmenter le plafond de la taxe, ce qui n'est jamais très populaire.
- La météo joue un rôle important : la pluie, la neige, les nuages, etc empêchent de regarder les étoiles.
- Chacun a le droit d'être intéressé à regarder les étoiles. La demande de la postulante ne concerne que une ou deux nuits – voire trois – dans l'année (autour du 12 / 13 août) qui sont propices à regarder les étoiles. S'il fait vilain temps, on ne pourra pas les voir !
- La postulante ne demande pas ici d'éteindre les lumières de l'éclairage public toute l'année mais souhaite pouvoir assister au phénomène rare du passage d'une comète lorsque ce phénomène se produit.

- Certaines villes ou communes ont participé et ont permis à leurs citoyens de profiter de ces moments pour admirer le ciel. Pourquoi donc quelques communes le peuvent mais pas Lausanne ? Réponse de l'Administration :
 - o la décision a été prise par la Municipalité ;
 - o les dangers étaient trop importants ;
 - o le Conseil d'Etat de Genève a décidé d'autoriser les communes qui le veulent à s'organiser en vue d'admirer les étoiles ces soirs-là ;
 - o le Conseil d'Etat du Canton de Vaud n'a pas pris position et a laissé les communes responsables de leur décision, responsabilité que Lausanne n'a pas voulu prendre au vu des risques encourus en cas d'accident dû à l'extinction de certains luminaires.

- Au point 3 : comment fonctionne le système de commande de l'éclairage public et ses 20 ordres de commande ? Réponse de la Municipalité :
 - o ce sont des programmes à disposition pour commander à distance différents objets reliés au réseau électrique, comme l'éclairage public ou les chauffe-eaux ;
 - o le système de commande est robuste mais rustique : il ne permet pas de gérer séparément chaque point lumineux, ce que permet la nouvelle technologie de gestion à distance actuellement en test. Cela sera une mutation vers un « système 2.0 ».

- Lors du phénomène d'éclipse lunaire en été 2018 beaucoup de gens s'étaient réunis dans les parcs de la ville. Il y avait un luminaire allumé et personne n'a pu observer correctement cette éclipse. Il aurait fallu éteindre ce luminaire. Réponse de la Municipalité :
 - o le nouveau système permettra de mieux accompagner ce genre de manifestation ;
 - o l'éclairage sera à l'avenir beaucoup plus modulable, point à point, mais une ville c'est globalement de l'éclairage la nuit, même si son intensité doit varier selon les quartiers ;
 - o pour voir des phénomènes, il faut s'éloigner des agglomérations ; le halo lumineux apparaît à des kilomètres ;

- les SIL reçoivent des sollicitations aussi bien pour l'éclairage des parcs, de la part de ceux qui veulent en profiter pour une balade nocturne, que pour leur extinction, de la part de ceux qui se préoccupent d'abord de la nature en ville. Il s'agit comme toujours de trouver un équilibre pour répondre à ces injonctions contradictoires, qui font partie de la vie politique.

- Qu'en est-il des éclairages sur détecteurs ? Ce genre de luminaires pourrait-il être utilisé dans l'espace public. Réponse de la Municipalité :
 - o c'est une des pistes de réflexion du « Plan lumière » à venir;
 - o ce genre de luminaires ne sert à rien sur des axes très fréquentés, mais certaines zones de la Ville pourraient fonctionner avec ce type de système de détection ;
 - o à Sauvabelin un essai est en train de se faire actuellement – et de se poursuivre.

- Pour ce qui concerne les lampes LED, les luminaires en sont de plus en plus équipés. L'intensité lumineuse était très agressive au début mais elle a fait place à des éclairages LED beaucoup plus agréables pour une intensité équivalente.

- Avec qui sont discutés les contrats de quartier ? Réponse de la Municipalité :
 - o des promenades ont été faites avec les habitants du quartier et les équipes de l'éclairage public ;
 - o pour le quartier de Montelly, la demande venait de l'association « Montelly vit » ;
 - o pour les Boveresses, la démarche a pris place dans le cadre de la maison de quartier ;
 - o à l'Avenue de Provence des luminaires ont été installés dans un escalier sombre sur demande des habitants du quartier.

- Y a-t-il un bilan pour ce qui concerne la biodiversité ? Réponse de la Municipalité :
 - o il y a plusieurs préavis sur la nature en ville. ;
 - o dans les faits, il y aurait plus de biodiversité en ville qu'à la campagne ;
 - o elle est donc, en ville, riche et abondante ;
 - o il est vrai que les insectes souffrent de l'éclairage ;
 - o certains parcs ne sont pas éclairés la nuit ... ce qui conduit à des remarques de citoyens qui demandent à ce qu'on mette de l'éclairage !

Complément hors séance envoyé aux commissaires avec les notes de séance :

Les luminaires se répartissent comme suit :

	Nombre	%
Type 1	6'394	61,2%
Type 2	3'862	36,9%
Type 3	198	1,9%

Ne sont compris dans cette statistique que les luminaires d'éclairage public sur mâts, sur consoles et suspendus en plein air et visant à éclairer le sol. L'éclairage d'un couvert, d'un sous-passage ou l'illumination d'un monument ne sont bien sûr pris en compte, ce qui explique le total de 10'454 luminaires, moins élevé que le total des points lumineux du réseau de l'éclairage public.

Concernant les 198 luminaires de type 3 restants, on peut distinguer :

- 58 luminaires dont le remplacement est planifié sur les trois ans à venir ;
- 140 luminaires ayant une valeur patrimoniale (dont plus de 90% sont situés au parc de Montbenon). Le renouvellement ne pourra pas se faire sans une étude globale des sites.

Conclusion :

Au vote final, l'unique conclusion du rapport préavis 2020/43 consistant à approuver la réponse au postulat de Mme Graziella Schaller et consorts intitulé « offrons des étoiles aux Lausannois » a été acceptée par 7 oui, 1 non , 2 abst.

La séance est levée à 09h40
Jacques Pernet, rapporteur

Lausanne, le 22 décembre 2020